Image not found or type unknown

Refu de l'autorisation du travail

Par **fafou**, le **14/01/2011** à **18:10**

Bonjour,

JE suis algérien, j'ai deux master Pros M2, un en électrotechnique et un autres en compétences complémentaire en informatique.

j'ai eu une promesse d'embauche dans une SSII (informatique) dans la quelle j'ai fais un stage de validation du master informatique de 6mois, la promesse est pour un salaire de 27Keuros pour un horaire hebdomadaire de 39 heure, et 3Keuros de variable.
J'ai déposé ma demande de changement de statut le 11/11/2010, et j'ai signé un CDD dans la même boite en attendant l'autorisation.
J'ai déjà renouvelé mon recepessé dans le quel j'ai pas le droit de travailler et qui expire le 19/03/2011.

J'ai reçu un refus d'autorisation de travail de la part de la DDTE de paris, le 10/01/2010 avec comme raisons:

-Le salaire **mensuel brut** proposé à l'intéresse est de (1750(brut) euros pour 39heures de travail hebdomadaire) est inférieur aux usages habituels de la profession et sans rapport avec la tenu requérant les compétences spécifiques et les qualités professionnelles décrites dans la lettre de motivation de l'employeur.

-Considérant que l'expérience acquise précédemment dans cette entreprise ne présente pas un caractères déterminant pour statuer favorablement sur cette demande.

donc voilà a cause de tous ça j'ai eu un refu.

la situation est que:

-Il y a une erreur sur le salaire brut qu'ils ont mis. sur ma promesse d'embauche c'est 2250 brut/ mois pour 39heures et non 1750.

Donc pas rapport à ça, est ce que il doivent revoir leur traitement de mon dossier? à qui je doit m'adresser? est ce que je doit m'attendre a un quitte du territoire français de la part de la préfecture de paris dans 2-3 semaines?

-Sur la lettre de motivation on n'a pas mentionnée que j'ai passé un stage de 6mois dans la boite qui veut me recruter juste avant.

Donc est ce que je peux leur reformuler une autres lettre de motivation de ma boite en faisant référence à ce stage.
mais j'ai peur qu'il me dise pour quoi vous ne l'avez pas mentionné au début.

Sinon d'une manière générale comment je peux faire mon recours, quels documents je doit joindre? quels sont les possibilités dans ma situation? est ce que je peux refaire de dossier de changement de statut, dans le même département ou dans un autres? est ce que il y a des organisme ou associations et aide dans ce genre de situations?

Je vous prie de me donner des informations, toute informations peut être utile.
Merci par avance.

Par **chris_ldv**, le **18/01/2011** à **09:24**

Bonjour,

La raison pour laquelle l'autorisation de travail vous est refusée est que votre contrat de travail stipule des conditions financières qui sont considérées par l'administration comme dévalorisantes par rapport à votre niveau de qualification.

Le risque sous-jacent serait plus globalement que des étrangers acceptent des conditions de travail que les nationaux refusent.

A votre niveau vous ne pouvez pas faire grand chose si ce n'est solliciter de votre employeur potentiel de renouveller son offre de travail en stipulant par écrit des conditions financières plus avantageuses pour vous ... ce qui semble difficilement envisageable.

Cordialement,

Par **fafou**, le **18/01/2011** à **10:05**

Bonjour,

Effectivement avec un salaire de 1750brut/mois je suis d'accords. Mais moi j'ai signé pour

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

2250euros brut /mois.
Même si ça ne passe pas avec ce salaire (2250) mon employeur est prêt a m'augmenter, l'essentiel pour lui est que j'ai l'autorisation de travail.
je suis partis voir la DDTE hier en leur expliquant qu'il avait fait une erreur sur le salaire. Il m'ont dit qu'il allé revoir le dossier et que j'aurai une réponse dans la semaine. Je vous tiendrai au courant de la suite des évènement.

Cdt,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés